

[Text]

Secondly, the council is structured in such a way that it has a secretariat that employs approximately 40 people. They produce policy, they produce studies, and there is a lot of interjurisdictional co-operation. From the little experience I have, it is unique in federal-provincial relations.

I think there's an example to be drawn from. As we examine one part, I'm not sure it has come up very often before this committee, there is a proposal in the constitutional document to have this special federal-provincial co-operation mechanism.

A lot of people have interpreted that as being a new layer of government. It's not. One thing I believe in very firmly, as somebody who's dealt with different layers of government and problems that transcend jurisdictions, is that one of the big challenges of the 1990s for governments around the world is to develop a capacity to work together on different issues, to transcend jurisdictions, and to develop objectives and mechanisms that are capable of transcending different jurisdictions, to enable us to meet the objectives.

• 1615

As an aside, in the area of education, for example, a lot of people in the traditional schools of thought in this country have been shocked because the federal government has proposed to make education some sort of a priority. In fact, if you stop to think about it, I don't think there's a way that we can effectively deal with objectives in the area of education in this country if we don't put the jurisdictions of the federal government at the service of a common objective.

I can offer you a real example. How can we really pursue an education objective in this country if we don't have an unemployment insurance system that is consistent with that objective? In some cases, if we want to be honest about it, we have structures, income support systems, that contradict objectives that are pursued in the area of education around this country.

That's one example that's outside the environment, but very similar to challenges that we meet in the area of the environment. I think that the CCME is an example that can be drawn upon for other federal-provincial experiences. Whether we call it an ecological union — I'm open to that, and I think there are ideas that are there.

Environmental assessment: Constitution and residual powers. On the question of residual powers, I think it's also important to stress that the government has not drawn any jurisdiction for an environmental assessment now on the base of a residual power, and all the questions of residual power, spending power, Supreme Court of Canada, declaratory power, have has to be seen in one particular light in the case of the Constitution.

[Translation]

Le conseil est structuré de telle sorte qu'il compte un secrétariat qui emploie environ 40 personnes. Ces gens s'occupent d'élaborer la politique et d'effectuer des études, et il y a beaucoup de coopération entre les divers paliers de gouvernement. D'après mon expérience, si restreinte soit-elle, c'est un cas unique dans les relations fédérales-provinciales.

Je pense qu'il s'agit là d'un exemple à suivre. Si l'on étudie bien les propositions constitutionnelles, et je ne suis pas certain que cela ait été mentionné très souvent devant le comité, on s'apercevra qu'il y a là une proposition sur l'établissement d'un mécanisme spécial de coopération fédérale-provinciale de ce genre.

Il y a bien des gens qui voient là un nouveau palier de gouvernement. Mais ce n'est pas vrai. Il y a une chose dans laquelle je crois fermement, pour avoir traité avec différents niveaux de gouvernement et pour n'être occupé de problèmes qui dépassent les sphères de compétences de chacun, c'est que les gouvernements du monde entier devront notamment, pour les années 90, trouver des moyens de travailler ensemble dans différents domaines, de transcender les domaines de compétences et de mettre au point des objectifs et des mécanismes capables de le faire pour nous permettre de réaliser nos objectifs.

Soit dit en passant, dans le secteur de l'éducation, par exemple, il y a beaucoup d'adeptes des écoles de pensée traditionnelles qui ont été scandalisés parce que le gouvernement fédéral a proposé de faire de l'éducation une priorité. En fait, si on y réfléchit, je ne pense pas qu'il soit possible de réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés au Canada dans le secteur de l'éducation si nous ne mettons pas les pouvoirs du gouvernement fédéral au service d'un objectif commun.

Je vais vous donner un exemple précis. Comment pouvons-nous atteindre nos objectifs en matière d'éducation, au Canada, si notre régime d'assurance-chômage n'est pas conforme à ces objectifs? Dans certains cas, pour être bien honnête, nous avons des structures, des programmes de soutien du revenu, qui contredisent les objectifs que nous nous sommes fixés en matière d'éducation dans l'ensemble du pays.

C'est un exemple qui n'a rien à voir avec l'environnement, mais les problèmes dans ces deux secteurs sont très semblables. Je pense que le CCME constitue un exemple à suivre pour d'autres initiatives fédérales-provinciales. Que cela s'appelle «union écologique»... C'est une idée intéressante, et je pense qu'il y a des possibilités en ce sens.

Passons maintenant à la question de l'évaluation environnementale, de la Constitution et du pouvoir résiduel. Sur ce dernier point, je pense qu'il est également important de souligner que le gouvernement ne fonde pas le partage des compétences en matière d'évaluation environnementale sur le pouvoir résiduel. Toutes ces questions, c'est-à-dire le pouvoir résiduel, le pouvoir de dépenser, la Cour suprême du Canada et le pouvoir déclaratoire, doivent être considérées sous un angle bien particulier dans le cas de la Constitution.